

## NOTICE D'INFORMATION

### Séjour de raquettes à neige

### Découverte du Pays du Léman-Chablais

### Séjour MP 2026-01

Ce séjour est organisé par Hélène  
Nombre de places réservées : 25

Dates : **du dimanche 1<sup>er</sup> au samedi 7 février 2026**

**Le coût du séjour est fixé à 800 € par personne (hors transport).**

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association, titulaires de la licence de la FFRandonnée 2025 / 2026 avec assurance responsabilité civile ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés d'autres clubs FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance responsabilité civile ou plus, ou d'un titulaire du « Pass Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.



#### LOCALISATION :

Sur les contreforts du massif du Chablais entre Lac Léman et La vallée de L'Arve, le Chablais est une invitation à la découverte des montagnes enneigées, panoramas sur le Mont-Blanc et vue imprenable sur le grand Lac Léman. Un univers terroir accueillant dans la Belle Vallée où les traditions ancestrales se joignent aux plaisirs de la découverte et de l'évasion.



#### HEBERGEMENT :

A l'entrée de Bellevaux depuis les rives du Lac Léman, dans les confins de la vallée du Brevon, au coeur du Géopark Chablais, l'Hôtel Les "Moineaux" vous offre bien-être et détente.

Nous serons logés en chambre de 2 ou 3 personnes en pension complète.



#### DESCRIPTIF DU SEJOUR:

Tous les jours, nous découvrirons le Chablais avec deux accompagnateurs locaux. Les randonnées sont proposées autour de la vallée de Bellevaux. Les transferts locaux seront assurés en bus par le véhicule de l'hôtel.

Les accompagnateurs sont des locaux, enfants du pays qui connaissent parfaitement le secteur. Ils s'adaptent à chaque fois au niveau de tous et font au minimum deux groupes pour permettre à chacun de choisir son niveau.

#### RECOMMANDATIONS:

Attention, il conviendra d'avoir un minimum d'entraînement pour tenir la répétition des efforts et ne pas perturber le séjour des autres participants.

#### **LE SEJOUR COMPREND :**

- Le pot d'accueil,
- la pension complète (repas du soir, petit déjeuner, pique-nique)
- l'hébergement en chambre de 2 ou 3 personnes
- l'encadrement des sorties en randonnées avec deux animateurs locaux.
- le transfert sur place pour les départs des randonnées.
- le transfert aller et retour gare de Thonon les Bains en bus (un seul horaire de train!).
- le taxe de séjour.
- le prêt de matériel raquettes et bâtons.

**COUT DU SEJOUR : 800€**

#### **NE SONT PAS COMPRIS :**

- Les dépenses personnelles.
- L'assurance annulation facultative.
- Le supplément single de 180,00€
- Le trajet pour rejoindre notre lieu d'hébergement.

**Nous vous proposons en plus de souscrire à un billet groupé pour le trajet AR en train dont nous estimons le montant à environ 200€ par personne. La SNCF n'ayant pas encore ouvert les réservations groupe, ce montant est une estimation haute.**

#### **INSCRIPTIONS:**

Les inscriptions seront matérialisées par le dépôt d'un chèque de réservation de 250 € par personne (Chèque à l'ordre du Mille-Pattes ou paiement via [Hello Asso](#)) dans la limite des places disponibles et en tout cas avant la date du 31/10/2025 . Une liste d'attente pourra être créée.

Nous vous enverrons ensuite un bulletin d'inscription définitif que vous devrez nous renvoyer dans les huit jours. Vous aurez alors la possibilité de souscrire aux assurances individuelles facultatives.

#### **CONDITIONS DE REGLEMENT:**

- ⇒ Acompte de 250€ à la réservation : encaissement immédiat.
- ⇒ **Le solde de 550 € sera à régler lors de l'inscription définitive en TROIS fois :**
- ⇒ Un règlement de 250 € au 10 novembre 2025 (chèque ou HelloAsso)
- ⇒ Un règlement de 250 € au 10 décembre 2025 chèque ou HelloAsso)
- ⇒ Un règlement de 50€ au 10 janvier 2026 (chèque ou HelloAsso).
- ⇒ **Si vous choisissez la formule en train (billet de groupe), le paiement de votre transport vous sera demandé le 10 janvier.**

#### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Avant le 05/12/2025: retenue de 5 % du montant du séjour.

Du 06/12/2025 au 05/01/2026 : retenue de 20 % du montant du séjour.

Du 06/01/2026 à la fin du séjour : aucun remboursement ..

**BULLETIN DE RESERVATION**  
**SEJOUR Raquettes MP 2026-01**

À renvoyer avant le **31 octobre 2025** à Bruno Lamaurt: 2ter rue des Champs 93360 Neuilly/Plaisance

NOM(S)      Prénom(s)      n°licence      Adresse      téléphone portable

S'inscrit (vent) pour le **séjour raquettes dans le Chablais du 1er au 7 février 2026**

Je souhaite voyager en train et bénéficier du billet groupe\*  OUI       NON

**\* Attention, le fait de cocher cette case vous engage . Il n'y aura pas d'annulation possible!**

Je joins un chèque de \_\_\_\_\_ € pour \_\_\_\_\_ personne(s) à l'ordre du Mille-Pattes

Ou

[Je règle via le formulaire Hello Asso.](#)

***Dans les deux cas, paiement par chèque ou par CB Hello Asso, renvoyer obligatoirement ce bulletin de réservation !***

Je souhaite recevoir le bulletin d'inscription par courrier: OUI  NON

Adresse mail:

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site du Mille-Pattes: <https://www.mille-pattes-np.com/422+conditions-gy-ny-rales-de-vente.html>